



Vœu FSU 28 présenté au CDEN du 17 octobre 2013

Le CDEN réuni le 17 octobre 2013 à Chartres tient à rappeler son attachement à la formation initiale et continue des enseignants.

L'université d'Orléans a pour projet de faire déménager l'ESPE 28 (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education) de Chartres de son site actuel (ancienne Ecole normale) vers le site du pôle universitaire d'Eure-et-Loir (ancienne ASUC) à un horizon proche.

Ce projet est motivé par la rationalisation de l'occupation immobilière des étudiants du département : l'université considère que le ratio étudiant/m² sur le site de l'ESPE actuel n'est pas suffisant.

Le CDEN considère que ce projet n'est pas une bonne chose pour les raisons suivantes :

-Actuellement, l'ESPE n'assure pas uniquement la formation des étudiants en Masters. Il assure la formation continue (stages et animations pédagogiques) des enseignants au sein de ses locaux (l'université ne prend pas en compte cet aspect des choses).

- Les locaux du pôle universitaire d'Eure-et-Loir ne sont pas assez grands pour pouvoir accueillir la formation initiale et continue des enseignants du département. De même, ils ne possèdent pas de salles spécifiques (arts plastiques, éducation musicale, gymnase ...).

- L'ESPE possède plusieurs dizaines de milliers d'ouvrages pédagogiques et de littérature de jeunesse qui ne pourront pas être utilisés sur le site prévu par l'université.

- Le volume de la formation initiale et continue des enseignants va être revu de façon significative à la hausse avec la création des ESPE. Pour répondre à ces nouvelles modalités, nous avons besoin d'un lieu adapté, ce qui est le cas du site actuel de l'ESPE.

En conséquence, le CDEN demande au président de l'université d'Orléans et de l'université de Tours de renoncer à ce projet.

Vote :

Votants 23

Abstention 11

refus de vote 2

exprimés : 10

6 pour 4 contre

Ce vœu est donc adopté